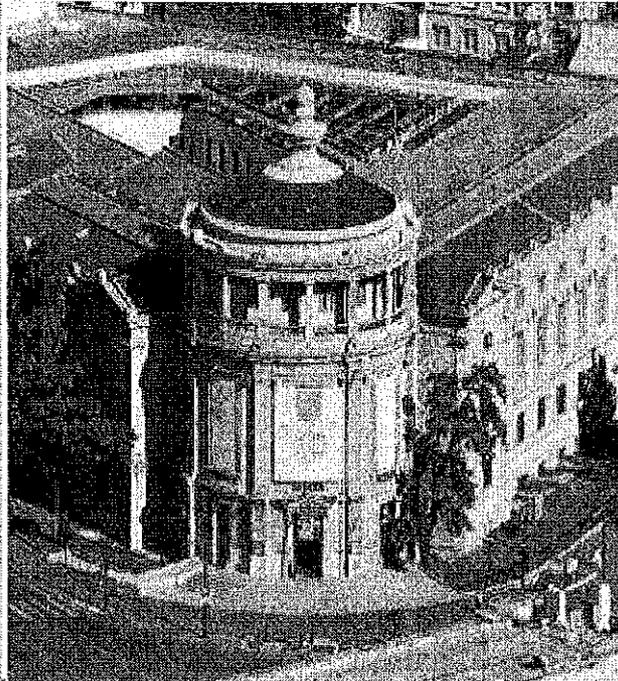
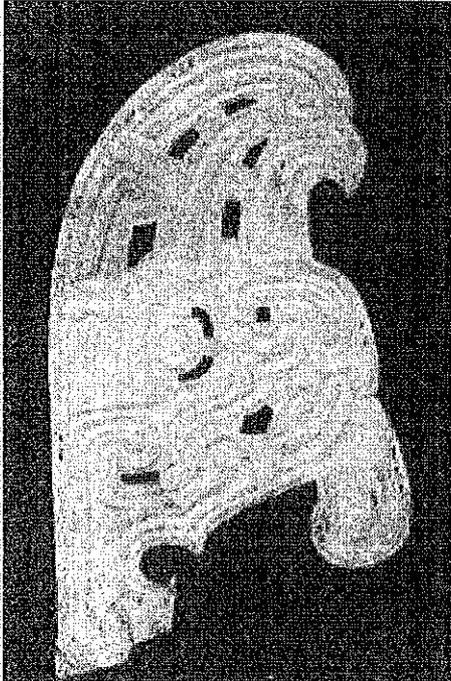


Guimet, Chirac, Pinault et les rapaces volés

Le musée Guimet vient de rendre dans le plus grand secret à la Chine quatre têtes de rapaces provenant d'un pillage, offertes en toute bonne foi à l'Etat par François Pinault.

<http://www.leparisien.fr/> Yves Jaeglé | 06 Juil. 2015, 07h00 | MAJ : 06 Juil. 2015, 06h23

Pinault



Si les têtes de rapaces en or, datant du VIII^e avant J.-C., ont été acquises en toute régularité, moyennant 1 M€, par François Pinault, pour en faire don au Musée Guimet (à d.), les œuvres s'avèrent être entrées illégalement sur le marché de l'art après avoir été dérobées sur un site archéologique en Chine. **(Yves Talensac / Photononstop.)**

L'affaire semble incroyable, entre non-dits, hypocrisie et naïveté. Comme l'a révélé le site Lejournaldesarts.fr, la France a restitué à la Chine mi-avril, en catimini, quatre plaques en or massif représentant des têtes de rapaces, datant du VIII^e siècle avant J.-C., qui ont été exposées au musée national Guimet, à Paris, de 2001 à 2015.

Ces œuvres très rares avaient été offertes en 2000 au musée des Arts asiatiques par François Pinault. L'homme d'affaires les avait acquises pour un peu plus de 1 M€ (6 MF à l'époque), à la demande de son ami le président Jacques Chirac, fêru d'art asiatique, pour en faire don à l'Etat français et au musée. Pinault les avait achetées à un marchand d'art, Christian Deydier, proche du patron du musée, Jean-François Jarrige. Ce dernier, décédé en novembre 2014, avait des contacts très réguliers avec Jacques Chirac, qui l'aidait à acquérir des œuvres en faisant appel aux grands mécènes qu'il connaissait.

Mais il y a un hic : ces oiseaux en or ornaient une tombe sacrée sur le site de Dabozhi, dans la province de Gansu, au centre de la Chine, et avaient été volés. En 1992, des pillages s'étaient multipliés sur cet immense site archéologique de première importance. Des dizaines de paysans des environs y auraient été mêlés. Les rapaces dorés sont-ils entrés en France légalement ? Selon

plusieurs experts, un fonctionnaire chinois corrompu aurait pu signer un reçu autorisant leur sortie. Quoi qu'il en soit, l'homme d'affaires ignorait leur provenance. « Ces quatre plaques d'or, issues du revêtement du cercueil d'un très grand personnage, sous la dynastie Zhou, sont uniques dans l'histoire de la Chine. On ne travaillait pas l'or dans d'autres régions de l'Empire à une époque si reculée », précise un spécialiste.

L'affaire naît au milieu des années 2000. Bernard Gomez, un expert qui dirige l'Association pour la protection de l'art chinois en Europe (Apace), se dit mandaté par le gouvernement chinois pour récupérer ses trésors nationaux et dépose une plainte pour vol et recel. Celle-ci se solde par un non-lieu. « Le dossier a été étouffé », prétend aujourd'hui celui qui a levé le lièvre. Mais la Chine ne lâche pas l'affaire. Les tractations diplomatiques sont restées secrètes. Dans ce dossier, personne ne veut parler à visage découvert. On peut s'interroger sur les dix ans écoulés entre la sortie de l'affaire dans les médias et la restitution des œuvres.

Reste qu'en avril, François Pinault s'est rendu en personne à l'ambassade de Chine à Paris pour remettre ces oiseaux de malheur à l'ambassadeur. Dans l'histoire, le milliardaire a perdu 1 M€, dont il ne récupérera pas un centime. « Navré » semble un mot faible pour décrire son état d'esprit. « Il voulait aider la France, il est devenu le bienfaiteur de la Chine ! » lâche un observateur aux premières loges. Le marchand et ancien président du syndicat des antiquaires, Christian Deydier, qui lui avait vendu ces pièces, avait donné 28 plaquettes en or de la même provenance au musée Guimet. Il a dû également les rendre à la Chine, le 15 mai, au moment de la visite officielle à Pékin du ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius.

Ces annulations de donations à l'Etat français sans passer par le Parlement sont-elles légales ? Une députée écologiste, Isabelle Attard, membre de la commission culturelle de l'Assemblée, a posé la question par écrit le 16 juin. Sans réponse. Les donateurs seront-ils plus réticents à faire des cadeaux aux musées, comme le craignent certains ? Ce qui interpelle, c'est la facilité avec laquelle, en 2001, des œuvres au pedigree douteux sont entrées dans un grand musée national, alors que la France avait signé en 1997 la convention de l'Unesco contre le trafic illicite des biens culturels.